

L'archéologie, une composante humaine à inclure dans le projet de proposition des 12 réserves de biodiversité et une réserve aquatique en Mauricie

Mémoire présenté au BAPE par Vladimir Molina



Note : La forme au masculin à été utilisée dans ce texte pour alléger sa composition.

Résumé

La protection et la mise en valeur de 12 réserves de biodiversité et une réserve aquatique projetée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) s'inscrit dans une initiative d'assurer la protection de la biodiversité des espèces qui, en l'occurrence inclue l'espèce humaine dans la chaîne alimentaire et qui devient un enjeu fondamental à notre propre survie. L'objectif du MELCC qui vise à protéger 20% d'aires protégées sur le territoire du Plan Nord et 17% d'aires protégées en milieu terrestre et en eau douce sur le territoire québécois d'ici 2020 (MELCC 2018) reconnaît tous les bienfaits et avantages que cela donne à la population québécoise sur les différents plans de la société tel l'éducation, l'environnement, la science, l'économie et le spirituel.

Parmi toutes ces composantes humaines de la société que nous avons identifiées où se trouve l'archéologie ? Partout où l'intervention humaine se manifeste, elle laisse des traces de son passage que les archéologues s'intéressent pour comprendre les différentes facettes de l'organisation sociales des humains mais aussi pour envisager son avenir.

D'ici quelques décennies, dans un futur très proche, les décisions que nous aurons pris collectivement en fonction de nos connaissances actuelles auront eues des impacts visibles sur l'occupation du territoire. La connaissance du passé sur l'occupation des aires protégées nous permettra de mieux choisir nos futures décisions. En prenant connaissance des habitudes et mode de vie des populations qui ont laissé derrière elles des traces de leurs passages avant la colonisation du territoire et après dès le milieu du XIXe siècle; collectivement, il nous sera possible de mieux comprendre aujourd'hui ce que nous sommes devenus.

Par la rédaction de ce mémoire nous souhaitons convaincre le MELCC et les autres Ministères ainsi que le public et organismes à considérer l'archéologie comme une composante essentielle, importante à l'identité du territoire Mauricien qui fait partie du patrimoine culturel à protéger. L'ajout de la ressource archéologique est une fenêtre sur le passé qui doit être vue comme une plus valu capable de bonifier plusieurs secteurs d'activité qui existe déjà sur les aires protégées et qui pourront créer de nouveaux partenariats capables d'évoluer vers un même objectif commun de conservation. Ne perdons pas la possibilité d'identifier un passé riche en patrimoine archéologique qui par son contexte unique devient une ressource fragile et non renouvelable.

Introduction

Dans la rédaction de ce mémoire, nous commencerons par identifier la mission du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) puisqu'il est le promoteur du projet de la création des 13 réserves de biodiversité. Nous verrons par la suite comment la composante archéologique s'inscrit dans la définition du développement durable et quels sont les avantages d'y inclure l'archéologie comme plus valu.

Une mission de développement durable

Le MELCC s'est donné comme mission d'être un acteur actif dans le développement durable pour le territoire québécois. La création des 12 réserves de biodiversité et une réserve aquatique en Mauricie est le dernier projet du MELCC en Mauricie qui permettra d'assurer la pérennité de la biodiversité. Dans une optique de développement durable, les trois objectifs principaux de la loi sur le développement (D-8.1.1) consiste à protéger les ressources, garantir leur pérennité et ne pas hypothéquer économiquement les générations à venir. La création des 13 réserves à comme objectif ses trois principes du développement durable des écosystèmes et des éléments rares et unique mais aussi d'assurer la représentativité d'échantillon qui existe sur le territoire. À ces objectifs, le MECLL doit s'assurer de protéger le patrimoine culturel selon la loi sur le développement durable ce qui comprend la ressource archéologique.

L'archéologie

Commençons par une définition; est une discipline du domaine de l'anthropologie qui étudie les sociétés humaines du passé à travers les vestiges et artefacts donc l'archéologue récupère et interprète pour comprendre les habitudes et mode de vie des sociétés antérieures. La compréhension de ses vestiges et artefacts est seulement compréhensible lorsque les éléments d'interprétation sont dans leur contexte d'origine sans y avoir subi aucune perturbation majeure.

La Mauricie

La Mauricie couvre un territoire équivalent de 39 748 km² et 13 réserves de biodiversité seront créées à l'intérieur. Ce vaste territoire fut jadis occupé par des populations de chasseur-cueilleurs nomade appartenant à la grande famille linguistique algonkienne. Aujourd'hui, les communautés Atikamekw se concentre principalement à 85% dans les communautés de Manawan, Wemotaci et Obedjiwan et poursuivent principalement des activités traditionnelles de chasse, pêche, trappage et cueillette. Également, les Innus de la

communauté de Mashteuiatsh fréquente aussi la région. (<http://www.atikamekwsiipi.com/fr/la-nation-atikamekw/fondements/mode-de-vie>), (https://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/profils_nations/attikameks.htm)

L'occupation du territoire

Les interventions archéologiques au parc national de la Mauricie sur les peintures rupestres ont permis de dater la présence humaine sur le territoire de la Mauricie à 5000 ans (Miller 2010). Cependant, il est toujours possible de remonter le temps jusqu'à 12 000 ans avec le site archéologique le plus vieux du Québec (Cliche-Rancourt) pour se rendre compte que l'est du territoire québécois était déjà parcouru par des populations de chasseurs-cueilleurs nomades (<https://www.ledevoir.com/societe/science/412617/decouverte-archeologique-surprenante-en-estrie>). Par conséquent, ceci n'exclut pas la possibilité de trouver d'autres sites archéologiques remontant possiblement à l'archaïque (9000 -7000 AA) ou à la période paléo-indienne (12 000 à 9000 A.A).

À notre ère, la région de la Mauricie a permis de se développer grâce à ses ressources forestières et hydro-électrique ce qui a permis à la région mauricienne d'être considérée comme la région pionnière de l'industrialisation au Québec et berceau de l'industrialisation au Canada avec les Forges du Saint-Maurice qui a été la première industrie sidérurgique au pays (Lachance & Lambert 2014),(Dupin 1953). À cet exploit régional, il serait possible de remonter le temps grâce aux registres des missionnaires jésuites qui nous mentionnent la présence du père Jacques Buteux en 1651 dans l'actuelle ville de Shawinigan. Le début du XIXe fut marqué par une période touristique qui charmait le voyageur venant aussi loin que les États-Unis par la beauté des paysages. Arrive l'année 1854 où la colonisation de la région de Shawinigan est officielle.

Les données archéologiques et historiques que nous avons présentées nous laisse croire que le territoire de la Mauricie à toujours été habité par des populations humaines à différentes période de son occupation. À cette prémisse, il ne serait pas faux ou étrange de trouver des vestiges et artefacts du passage de ceux qui ont parcouru le territoire sous différentes vocations. La possibilité de trouver des sites archéologiques est une supposition très juste et mérite l'attention du MECLL qui sera amené à gérer et créer 13 réserves de biodiversité dans lesquelles la présence humaine du passé doit être considérée pour mieux comprendre l'occupation du territoire. Sans hésitation, il faudra procéder à une évaluation du potentiel archéologique pour connaître les ressources archéologiques qui se trouve sous les différentes réserves protégées et les identifier pour avoir un référentiel.

La réserve de biodiversité projetée de Grande-Piles qui est seulement à 15 kilomètres de Shawinigan nous témoigne de cette présence humaine passée avec l'industrie de four à charbon de bois situé le long de la rivière Saint-Maurice. En 1982, la ville de Grandes-Piles voulant mettre en valeur les vestiges d'anciens fours à charbon pour l'industrie sidérurgique fit appelle à l'archéologie (Guil, R. Jr & J.P. Salaun 1984).

Notons que la reconnaissance de sites archéologiques par le MECLL s'inscrit dans la mission du développement durable que le Ministère s'est donné. En acceptant un nouveau

cadre de responsabilisation sous la loi sur le développement durable (D-8.1.1), le MECLL s'engage selon ses trois objectifs, à protéger le patrimoine culturel pour assurer la pérennité du patrimoine culturel aux générations futures.

Une plus valu

Plusieurs avantages forts intéressants sont possibles si l'archéologie est prise en compte dans la création des 13 réserves de biodiversité. L'ajout de la composante archéologique au projet de création des 13 réserves doit être vue comme une nouvelle ressource culturelle à protéger et à mettre en valeur. Cette prise en compte de l'archéologie pourra venir bonifier les différents secteurs de l'économie récréotouristique et apporter de nouvelles façons de s'engager pour la conservation.

À titre d'exemple, l'identification préalable de sites archéologiques appartenant à la période de pré-contact ou historique pourront former des partenariats avec les communautés autochtones concernées, les pourvoiries ou des groupes de société d'histoire qui pourront mettre en valeur les sites. Cette attitude favorisera la préservation des sites archéologiques par un sentiment d'appartenance au territoire et d'engagement.

Au niveau scientifique, la recherche à travers différents spécialistes du domaine de l'anthropologie donc fait partie l'archéologie, pourrait favoriser la préservation des sites et amener de nouvelles connaissances sur les différentes populations à différentes époques ayant occupées le territoire.

Sans équivoque, cette attitude qui prendrait en compte la composante archéologique dans son développement de création des réserves de la biodiversité serait créatrice d'emplois spécifiques au territoire, d'identité régional et de connaissance qui donnerait une reconnaissance nationale et internationale à la Mauricie. Une telle approche de la part du MECLL serait fidèle et cohérente avec ses objectifs et sa mission du développement durable qui honorerait un de ses objectifs qui est la protection du patrimoine culturel archéologique; une ressource fragile et unique et non renouvelable une fois détruite ou retirée de son contexte d'origine.

Conclusion

Nous croyons sincèrement que l'archéologie peut aisément s'intégrer au projet de création des 13 réserves et être compatible avec les objectifs et la mission du MECLL. Voici une occasion exceptionnelle pour le MECLL de faire preuve de leadership et de montrer que le patrimoine archéologique des Québécois (es) mérite d'être protégé en appliquant les valeurs, missions et principes de loi qui nous permettrons de prendre en charge notre patrimoine culturel pour mieux comprendre ce que nous sommes devenus collectivement.

Bibliographie

Dupin, Pierre. *Ancien chantiers du Saint-Maurice.* 1953. Edit du bien public, Trois-Rivières. Collection 'l'histoire régional' No 13.

Guil, R. Jr & J.P. Salaun. *Les fours à charbon de bois des Grandes Piles.* 1984. Vol 1. Les recherches Arkhis inc

Lachance, Mario & Lambert, Mélodie. *Shawinigan dans l'objectif: image d'hier, coup d'oeil... Tome 2.* 2014. Histoire Québec.

Miller, André. *Rapport de recherche: Évaluation du site rupestre CdFg-5.* 2010. Direction: Patrimoine et muséologie, centre de documentation en archéologie. Parc Canada.

Webographie

<http://www.atikamekwsipi.com/fr/la-nation-atikamekw/fondements/mode-de-vie>

https://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/profils_nations/attikameks.htm

<https://www.ledevoir.com/societe/science/412617/decouverte-archeologique-surprenante-en-estrie>